



la Gazette de Milon

À la Une

Milon obtient le label



La fibre, enfin !

À LA UNE

- 4 Le label Terre Saine
- 5 La fibre à Milon

ENVIRONNEMENT

- 6 Pollution acte 5, l'aavre
- 8 Plantation participative
- 8 Prairie humide
- 9 Nuisances sonores
- 10 Urbanisme : règles applicables aux sites classés

VIE MUNICIPALE

- 12 Délibérations du conseil municipal
- 12 Nouveaux arrivants
- 12 État civil
- 12 Accueil en mairie
- 13 Collecte des déchets : nouveautés 2022
- 14 Travaux : Liaison douce Carrefour Ravine/Chapelle
Défense incendie
Torrent de la Madeleine
Sécurisation RD 46

INFOS LOCALES

- 15 CCHVC, Cercle des Entrepreneurs, Amour en Boîte

VIE SOCIALE

- 16 La fête de Milon
- 17 Halloween
- 17 Cérémonie du 11 novembre

TALENTS

- 18 Sylc, artiste plasticienne



4



5



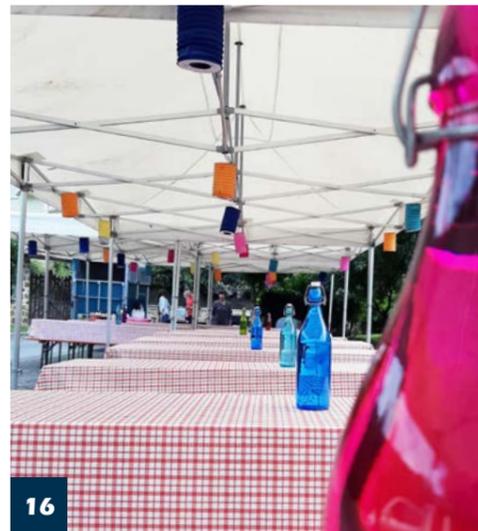
6



8



18



16



Le mot du maire



En 2022, cap sur Milon, Terre saine

En 2021, malgré la crise du Covid et les mesures sanitaires, nous avons réussi à nous réunir nombreux, et enthousiastes à la **fête de Milon** le 19 septembre.

Hélas, au commencement de cette nouvelle année, la situation sanitaire ne nous permettra pas de nous retrouver pour la traditionnelle galette et le repas avec nos anciens sera sans doute décalé.

Fin 2021, nous avons néanmoins pu réaliser les projets que nous avons prévus :

- le déploiement de la **fibre** ;
- la préparation des **infrastructures pour l'enfouissement des 2 réseaux aériens** restants (route de la Chapelle et route de Romainville) ;
- la rénovation du **chauffage** de la Chapelle de Milon ;
- la poursuite de la **sente piétonne** route de Romainville ;
- l'obtention du label **Terre saine**, ...

En 2022, nous poursuivrons nos actions relatives à la sécurité notamment par la mise en œuvre de la **vidéo protection** avec la CCHVC et des aménagements de **voirie** sur la route de Romainville et la RD 46, avec l'aide technique de l'agence départementale IngenierY.

Avec la CCHVC, après la réussite du TAD, nous avançons sur le **schéma directeur cyclable** avec l'entretien et la création de liaisons douces.

Nous continuerons plus que jamais à protéger notre **environnement**, par la mise en avant de nouvelles pratiques en termes de transition écologique, en particulier les fauchages différenciés et retardés déjà mis en œuvre à Milon (notre page de couverture).

Sur ce thème, je tiens à remercier les Milonais qui contribuent chaque jour à l'embellissement de ce territoire d'exception.

J'espère que cette nouvelle année nous permettra de retrouver une vie plus sereine.

Au nom du conseil municipal, permettez-moi de vous adresser à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonheur, de réussite et de santé.

Votre maire,
Pascal HAMON

La Gazette de Milon
Bulletin municipal
de Milon La Chapelle
N°26 | Hiver 2021-2022
Tirage : 140 exemplaires.

Responsable de la publication : Pascal Hamon
Rédaction : Caroline Tchekhoff
Crédit photo : Bernard Boutouyrie, Fabrice Lendormy, Carole Mizrahi
En couverture : **coupes raisonnées. Photo Marie-Laure Delcros.**
Conception graphique : effet-immédiat.com

HC communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse
SIVOM de la région de Chevreuse
Milon La Chapelle fait partie de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) et du SIVOM de la région de Chevreuse.



Un nouveau label pour Milon

En 2020, 5 communes du parc avaient été labellisées

Terre saine, communes sans pesticides

par le Ministère de la Transition écologique et l'Agence française pour la biodiversité, La Celle-les-Bordes, Le Perray-en-Yvelines, Les Mesnuls, Les Molières et Rochefort-en-Yvelines, portant à 16 le nombre de communes de notre territoire labellisées depuis 2016.

La commune de Milon-la-Chapelle, qui adhère à la charte **zéro Phyto** dans les espaces communaux depuis 2018 a décidé de candidater à la 7^{ème} session de candidature pour l'obtention du label « Terre saine, communes sans pesticides » ouverte début 2021.

Nous sommes heureux de partager avec vous le label **Terre saine, communes sans pesticides** qui a été remis aux lauréats 2021 le 18 novembre dernier, au Salon des maires et des collectivités locales, par le Ministère de la Transition écologique et l'Office français de la biodiversité, en présence du sénateur Joël Labbé.



Milon la Chapelle est engagée **ZÉRO PHYTO** depuis 2018



à Milon la Chapelle la fibre



Enfouissement des réseaux

Les travaux de génie civil sur la route de Romainville et la route de la Chapelle pour enfouir les lignes télécom existantes et fibre ont été réalisés comme prévu en décembre par la société FGC.

Coût des travaux

Le coût de l'opération de 51 526 € HT est subventionné à 70% dans le cadre du programme de voirie triennale pour les enfouissements.

Finalisation de l'installation

La société Spi City Networks sous-traitant d'Yvelines Fibre doit intervenir dès que possible pour finaliser l'installation de la fibre sur les deux zones en attente.

Fournisseurs d'accès

Pour rappel, les différents fournisseurs d'accès Internet peuvent proposer leurs offres d'abonnement aux habitants de la commune. Il n'y a aucun monopole. De nombreux contrats sont déjà souscrits.

Route de la Chapelle



Route de Romainville



Chemin de Beauregard



La Fibre et Vous

Yvelines fibre vous propose de découvrir chaque semaine un épisode de la mini-série animée « La Fibre et Vous ».

Composée de 7 épisodes, cette série répond de manière ludique et didactique aux questions les plus fréquemment posées sur le déploiement, l'éligibilité, les opérateurs présents sur le réseau et plus encore.

Découvrez dès à présent l'épisode 1 « Le projet Yvelines Fibre » en flashant le code ci-dessous.



FLASHEZ-MOI

Egalement sur Twitter, Facebook, LinkedIn, YouTube et www.yvelinesfibre.fr

Forêt de Port-Royal : le Rhodon chargé de boues de station d'épuration. Photo aavre du 25/2/2017

Pollution du Rhodon

Vous souhaitez agir ?

Adhérez à l'aavre,

l'Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs.

Traque des responsables de la pollution – Acte 5

Action indemnitaire, aucune mesure intermédiaire engagée par le SIAHVY, le triste constat d'une nouvelle pollution le 12 décembre !

Comme évoqué dans la dernière gazette, les parties à l'expertise, à l'exception du PNR qui s'est refusé à participer, ont mis en œuvre, en octobre 2021, une action indemnitaire devant le Tribunal Administratif de Versailles.

Les communes de Saint-Lambert-des-Bois et de Magny-les-Hameaux se sont jointes à notre action.

Le SIAHVY a décidé de ne pas mettre en œuvre les préconisations du rapport d'expert. Il a simplement réalisé un fossé qui, à ciel ouvert, conduit les effluents traités de la station au Rhodon. Auparavant, les effluents passaient dans une canalisation.

Quant à la pollution, lamentablement elle continue.

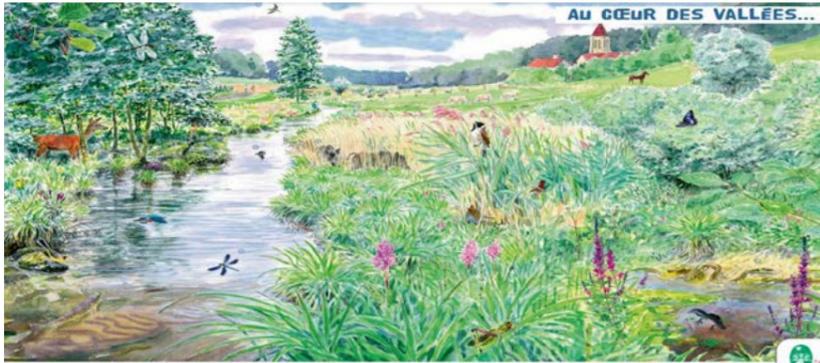
Vous trouverez ci-contre le rapport de l'AAVRE, l'Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs.

Dans la continuité de nos actions anti-pollution, nous restons mobilisés pour que le Rhodon redevienne une rivière et non pas un égout !

Note d'information de l'AAVRE | janvier 2022

Aavre - Note d'informations n° 22 - Janvier 2022
L'aavre - Association Créée en 1973, régie par la loi de 1901 - N° W782000511

Voici la rivière le Rhodon illustrée par le parc naturel.



Voilà la réalité le 12 décembre 2021.

Longues nappes de boues d'épuration sur le Rhodon à moins de 10 m de la sortie du fossé de rejet de la station.



Boues d'épuration flottantes sur le Rhodon avec une forte odeur de chimie lessivielle, le long du chemin, en forêt de Trappes.



Un délit de pollution et de mise en danger délibérée de l'environnement

Malgré une condamnation pour délit de pollution en 2019 par le Tribunal correctionnel de Versailles, **Veolia Eau esquive depuis des années la mise aux normes** d'une station d'épuration obsolète, trop petite, qui pollue la rivière du site classé de la vallée du Rhodon du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Cette situation perdure depuis des années.

Le Rhodon dans la prairie de la Pouffille en février 2017



Rejet de la station dans le Rhodon en décembre 2017

Le Rhodon en forêt de Trappes en mai 2018



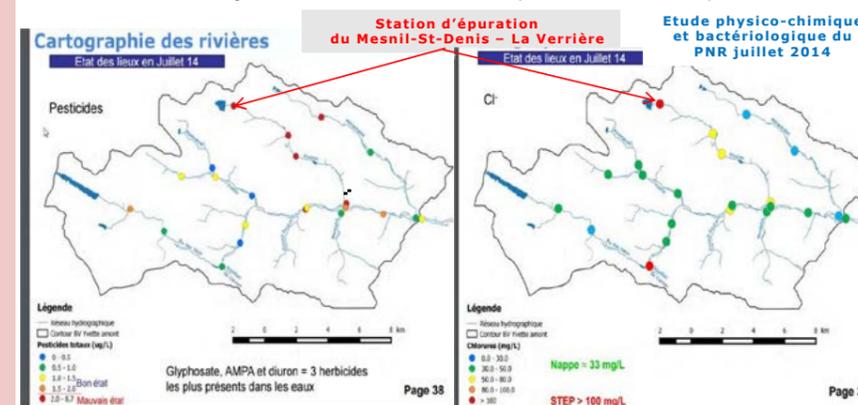
Le Rhodon en forêt de Trappes en mai 2019



Depuis les années 2005, des programmes d'urbanisation ont été réalisés dans les communes du Mesnil-St-Denis et de la Verrière sans que soit restructurée auparavant leur station d'épuration commune.

Malgré les taxes locales d'équipements versées aux communes par les promoteurs pour participer aux dépenses des équipements publics générés par le développement de l'urbanisation.

Malgré le rapport de l'Expert judiciaire nommé par le Tribunal administratif qui a établi dans son rapport du 11 janvier 2021 que la station d'épuration du Mesnil-St-Denis - la Verrière était à l'origine de la pollution des eaux du Rhodon, et qui a établi aussi les responsabilités et les solutions pour faire cesser cette pollution.



Conclusion: nous allons de nouveau être contraint d'engager une action en justice; pour que le Rhodon rede-vienne une belle rivière non polluée.

Secrétariat: 10 rue de la Fontaine - St-Lambert-des-Bois 78470 Yvelines. www.aavre.org

Devenez membre de l'aavre, vous aussi !

L'Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs, créée en 1973, a pour principale mission de veiller au maintien de la qualité de vie et à la protection de la nature et des ressources naturelles dans la vallée du Rhodon. Elle a participé à la mise en site classé de la vallée du Rhodon et a contribué à la création du Parc Naturel Régional, une première à l'époque en Île-de-France.

6 bonnes raisons d'adhérer

L'aavre :

- représente notre intérêt commun de protéger la Vallée du Rhodon
- joue un rôle pionnier dans la préservation de notre cadre de vie
- a besoin de nous pour se battre à nos côtés contre la pollution des eaux du Rhodon
- a besoin de nous pour appuyer ses actions auprès des autorités administratives
- a besoin de notre soutien pour nous faire entendre auprès de la presse
- et plus nombreux nous sommes, plus longtemps le Rhodon et sa vallée resteront protégés.

Adhérer, c'est facile

Il suffit de remplir le formulaire sur <https://www.aavre.org/bulletin-d-adhesion.html>

Blog

Pour un résumé des actions de l'aavre depuis sa création, consultez le blog de l'association : <https://www.aavre.org/historique-de-l-aavre.html>

Organisation d'une plantation participative

Le Département des Yvelines a organisé une **plantation de vergers** sur l'Espace Naturel Sensible du Bois de Champfaily situé sur le territoire des communes de Milon-la-Chapelle et Saint-Rémy-lès-Chevreuse le jeudi 25 novembre à 14h30.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la **politique Espaces Naturels Sensibles** du Département.

À cette plantation participative étaient invitées l'**école élémentaire** la plus proche (école Jacques Liauzun de Saint-Rémy-lès-Chevreuse), ainsi que l'**Ehpad Orpea**.

Un pomologue était sur le site pour présenter le projet et accompagner les enfants et les résidents de l'Ehpad. Cette opération regroupant grands et petits, autour d'un même thème a été particulièrement appréciée.



Cet Espace Naturel Sensible se situant pour une grande partie sur notre territoire, la commune de Milon-la-Chapelle était associée à cette manifestation reliant

environnement et pédagogie dans un esprit de convivialité.

Nous ne manquerons pas de participer à la récolte des pommes !

Restauration privée d'une prairie humide

ROUTE DU BUISSON

Le projet de restauration de la prairie humide du Buisson dans le prolongement du ru de la mare de la Fontaine Notre-Dame se poursuit.

Grâce à la volonté d'un propriétaire et l'aide du Parc naturel régional, cette prairie sera réhabilitée avec la création d'un **petit étang** servant de réservoir de rétention et contribuant à la **régulation du flux du Rhodon**.



Lutte contre les nuisances sonores

Nous poursuivons nos actions contre les nuisances sonores des motos et voitures au sein de notre vallée.

Une réunion de concertation organisée par Claude Benmussa, maire de Senlisse et en charge de ce sujet au sein de la CCHVC, s'est tenue le lundi 13 septembre 2021.

Participaient à cette réunion :

- notre député Jean-Noël Barrot
- notre sénateur Michel Laugier
- les deux conseillers départementaux Alexandra Rossetti et Grégory Garestier
- le Vice-Président des mobilités du département Richard Delepierre et toute son équipe de direction des routes
- Pierre Nougarede, du conseil départemental des Yvelines
- le Directeur de l'ONF (Office national des forêts) Thomas Bran
- les dix maires de notre CCHVC (Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse), ainsi que la maire de Cernay-la-ville, Claire Cheret.



Manifestation le 19 septembre 2021 aux Vaux de Cernay

Nos demandes étaient les suivantes :

1. Décret d'application de la loi sur les radars méduses

Demande au premier ministre et aux deux ministres concernés de signer le décret d'application de la loi instaurant l'expérimentation des radars méduses capteur de bruit. Nous attendons la signature de ce décret la loi ayant été voté au parlement depuis plus de 18 mois. Notre député a déjà relancé le ministre en charge plusieurs fois. Notre sénateur a écrit au premier ministre deux jours après notre réunion.

2. Réglementation industrielle européenne sur les motos

La réglementation actuelle est trop permissive et autorise les

constructeurs à avoir des niveaux de décibels en sortie d'usine trop importants. Le député et le sénateur se sont engagés à saisir le ministre des Affaires européennes, Monsieur Beaune, du sujet en profitant de la présidence française de l'Union européenne au 1^{er} janvier 2022.

3. Durcir la réglementation française en matière de bruit

Les chicanes dans les pots d'échappement sont des atténuateurs de bruit. Durcir la réglementation française en matière de bruit lors du défaut de chicane sur les motos et rendre ses chicanes solidaires du pot d'échappement permettrait en cas d'infraction de pouvoir immobiliser le véhicule.

4. Opération coup de poing de la gendarmerie

Nous avons demandé également au commandant de la gendarmerie des Yvelines des moyens humains et matériels supplémentaires les week-ends de forte affluence et la multiplication des opérations coup de poing. Sur ce point, nous avons déjà obtenu l'accord du colonel Tortelier.

5. Poids lourds à fort tonnage

Pour les poids lourds qui traversent nos villages transportant des matières dangereuses, nous avons demandé qu'un nouveau schéma de circulation soit étudié.

6. Rodéos sauvages en forêt

De nombreux rodéos à moto ou en quad se multiplient dans nos forêts détruisant sur leur chemin les sentiers forestiers et la biodiversité. L'ONF nous a promis de renforcer les contrôles et nous avons demandé une présence plus importante de la gendarmerie à cheval pour opérer ces contrôles.

7. Aménagements de sécurité

Des aménagements de sécurité ont été demandés à la direction des routes du département là où c'est possible pour casser les vitesses et donc réduire le bruit des véhicules à moteur.

Une réunion au niveau de la CCHVC, ainsi que des réunions bilatérales avec les communes les plus impactées, seront programmées dans les semaines à venir.

URBANISME

Protéger le site naturel classé de la Haute Vallée de Chevreuse pour le transmettre aux générations futures

par Pascal Hamon



La pression urbaine a conduit l'État en 1980 à protéger l'ensemble des sites naturels et des paysages remarquables de la vallée de Chevreuse par décret en conseil d'État.

Aujourd'hui la pression urbaine est de plus en plus forte et doit amener les élus et les habitants à défendre ce patrimoine remarquable.

Le « site classé » constitue le cœur historique du parc.

Un site classé est désigné en tant que Servitude d'Utilité Publique dans le Plan Local d'Urbanisme et répond, en sommaire, aux règles suivantes :

Site classé :

- Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent être, ni détruits ni modifiés, ni faire l'objet de travaux de restauration ou de réparation sauf autorisation spéciale ;

- Tous travaux en site classé nécessitent une autorisation spéciale délivrée par le préfet du Département ou par le ministre de l'Environnement selon l'ampleur

du projet après consultation de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

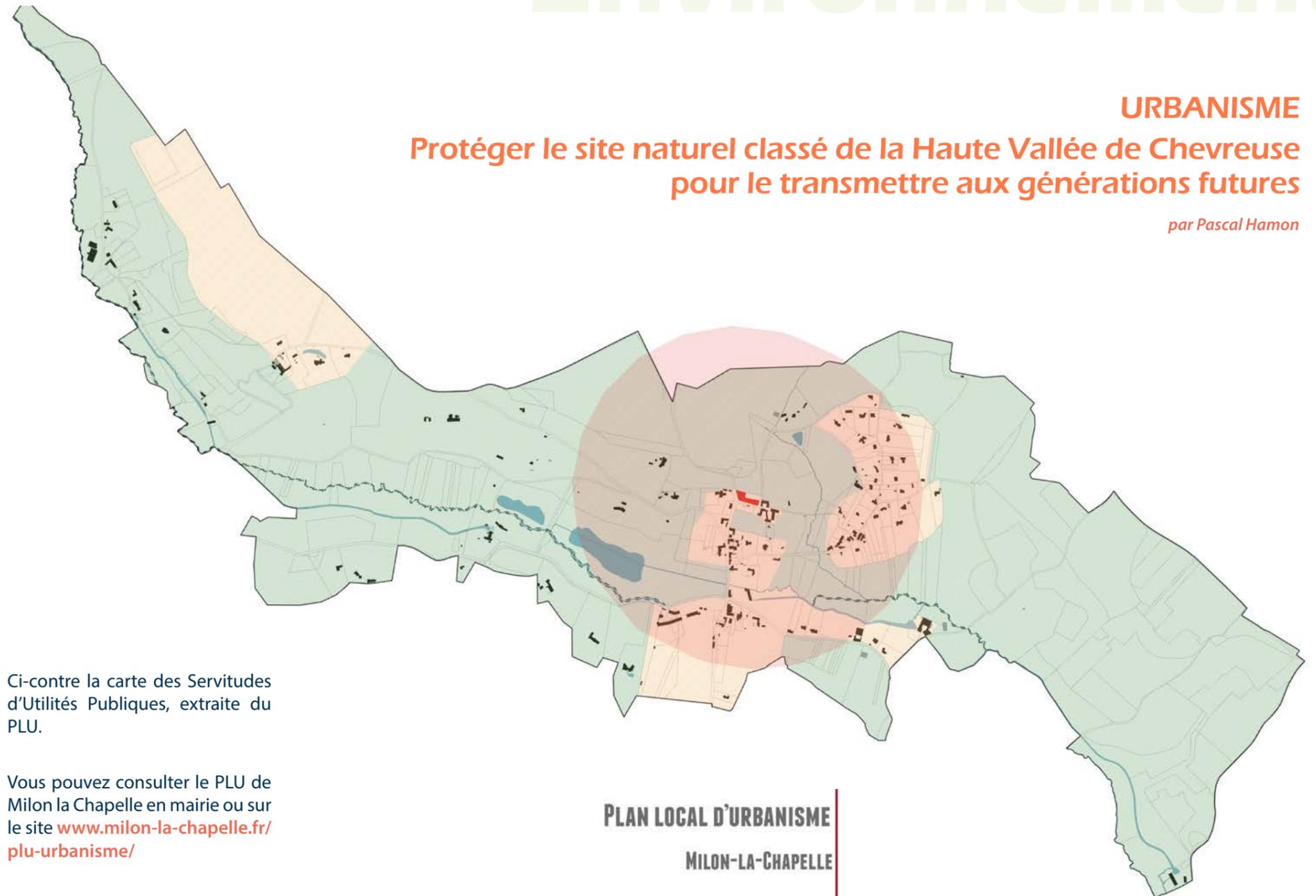
- Une déclaration de travaux ou la demande de permis de construire fait office de demande d'autorisation ;

- Toute modification d'un site classé sans autorisation spéciale est passible d'une amende plus six mois de prison en cas de récidive. Les travaux peuvent être stoppés et une remise en état exigée.

Pour un « site inscrit », la réglementation se présente ainsi :

- Tous travaux en site inscrit, à l'exception de l'exploitation agricole ou de l'entretien courant des constructions, font l'objet d'une déclaration à déposer en mairie quatre mois avant le début des travaux ;

- Ces travaux sont soumis à l'avis simple non contraignant pour l'autorité qui délivre l'autorisation : le maire et l'architecte des bâtiments de France ABF.



Ci-contre la carte des Servitudes d'Utilités Publiques, extraite du PLU.

Vous pouvez consulter le PLU de Milon la Chapelle en mairie ou sur le site www.milon-la-chapelle.fr/plu-urbanisme/



Vous pouvez trouver le détail des règles d'urbanisme sur www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/N319 ainsi que les formulaires CERFA.

Une question ?
N'hésitez pas à nous contacter

PLAN LOCAL D'URBANISME MILON-LA-CHAPELLE SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES ENSEMBLE DE LA COMMUNE ECHELLE 1/4200EME

PIECE DU PLU
5.2.2

LEGENDE

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine bâti et naturel

- Servitude de passage : protection le long du Rhodon
- Site classé Vallée du Rhodon
- Site inscrit Vallée de Chevreuse
- Monument classé : Croix de cimetière
- Périmètre de protection de 500m du monument classé

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

La totalité du territoire communal est comprise dans le périmètre du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit "permis de Chevreuse", accordé par décret le 21 juillet 1995 à la Société ESSO de recherches et d'exploitation pétrolières et à la Société ELF Aquitaine Production

Couloir de lignes de transport d'énergie électrique en attente de données

Lignes haute tension en attente de données



Une nouvelle organisation en 2022 pour la gestion des déchets

par Pascal Hamon

Vous avez tous reçu en novembre dans votre boîte aux lettres un FLASH INFO du siège de notre Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets de l'Ouest Yvelines (SIEED) vous présentant les évolutions à partir du 1^{er} janvier 2022.

Nous vous en présentons ci-dessous une synthèse.



Nous vous invitons à lire attentivement le FLASH INFO du SIEED disponible sur le site communal :



Le FLASH INFO est également disponible en mairie.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute explication.

JOURS DE COLLECTE

- Bac emballages (couverture jaune) : LUNDI**
- Bac ordures ménagères (couverture verte) : MARDI**
- Bac végétaux (couverture marron) : JEUDI***

* sauf du 3 juillet au 28 août, mais les 14 et 28 juillet, 11 et 25 août.

EMBALLAGES

Nouvelles consignes pour un tri plus simple des emballages ; tous les emballages et les papiers se trient.

DÉCHETS VÉGÉTAUX

Remplacement des sacs par un bac marron, ramassage à partir de mars : uniquement herbes, feuilles et brindilles.

VERRE

La colonne à verre est sur le parking derrière la Mairie. Par respect pour le voisinage, merci de déposer vos verres avant 22 heures le jour de votre choix !

ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants se fait **uniquement sur rendez-vous deux fois par an.**



Pour ce qui concerne le ramassage des déchets végétaux, la suppression des sacs est imposée par l'inspection du travail du fait de la pénibilité pour les éboueurs.

Mais cette évolution permet aussi d'augmenter significativement les volumes ramassés : le bac marron de 250 l ramassé environ 35 fois/an représente 8750 l alors que le dispositif actuel, limité à 40 sacs de 50 l par an et par habitant (feuilles + tontes), représente 2000 l.

Concernant les zones de Milon auxquelles les camions ne peuvent pas accéder directement, des **bacs marrons collectifs** seront mis à votre disposition.

Nous rappelons que la mise en place de **composts** pour les propriétés qui en ont la possibilité est la meilleure solution pour l'environnement.

Conseil Municipal : résumé des délibérations

Conseil municipal du 13 décembre 2021

■ Approbation du Compte-rendu du 21 juin 2021

■ **Renouvellement contrat SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales)** pour un montant de 431,33 € HT.

Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer tous les documents relatifs à cette prestation de services.

■ **Délibération pour une demande de subvention du plan triennal**

Le Conseil Municipal décide de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de Voirie.

■ **Autorisation d'adhésion des communes de Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric au SIRYAE.**

Le Conseil municipal approuve l'adhésion des deux communes au SIRYAE.

■ **Modification des statuts du SIRYAE.** Monsieur le Maire informe de la nécessité pour les communes adhérentes au SIRYAE de se prononcer sur l'adoption de ses nouveaux statuts.

Le Conseil municipal approuve les statuts du SIRYAE.

Questions diverses

■ **Nuisances sonores véhicules :** Monsieur le Maire informe qu'entre mars et juillet 2022 la gendarmerie renforcera ses contrôles dans la vallée de Chevreuse.

■ **Arrêt TAD Fondation Anne de Gaulle :** Monsieur le Maire annonce un nouvel arrêt TAD (transport à la demande) a été créé au niveau de la Fondation.

■ **Travaux route de Romainville :** Madame Salingue demande si la route de Romainville rouvrira début janvier 2022. Monsieur le Maire informe que Magny prolongera

sûrement son arrêté étant donné que les travaux de Romainville ne sont pas encore engagés.

Concernant Milon, l'étude en cours avec Ingéniery se poursuit pour identifier les différents scénarios permettant le déplacement des véhicules, vélos et piétons en renforçant la sécurité et en réduisant le flux de circulation et la vitesse des véhicules.

Tous les comptes-rendus sont consultables dans leur intégralité sur milon-la-chapelle.fr > Vie municipale > Délibérations & arrêtés



Dates à noter

Élections :

- présidentielles : 10 et 24 avril 2022
- législatives : 12 et 19 juin 2022

Nouveaux arrivants

Pas de nouveaux arrivants depuis la dernière gazette

État civil

Décès :

- M. Jean-Claude Descorps le 10 août 2021
- Mme Anne-Carole Wallner (Hamon) le 6 septembre 2021
- Mme Catherine Miloszewski le 25 septembre 2021

Mariage :

- M. James Gove et Mme Audrey Selosse le 21 octobre 2021

Accueil en mairie



Aurélie BOURSIER vous accueille à la mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 11h30 et les samedis suivants de 9h à 11h30 : 5 février, 5 mars, 9 avril, 14 mai & 4 juin 2022
☎ 01 30 52 19 22 - Fax : 01 30 47 05 45
✉ mairie-de-milon@wanadoo.fr
milon-la-chapelle.fr

Collectes des déchets

Voir ci-contre les nouveautés 2022 ainsi que sur le site communal :

www.milon-la-chapelle.fr
> infos pratiques
> déchets



Travaux à Milon

par Pascal Hamon

■ Liaison douce

La tranche 2 de la création du **chemin piéton** en continuité du chemin sous Vert-Cœur jusqu'au carrefour de la route de Romainville et de la route de la Chapelle a été réalisée en novembre et décembre.

Grâce à ce cheminement, les piétons et VTT peuvent maintenant relier en toute sécurité Port-Royal au centre de Milon en passant par le chemin Jean Racine, le chemin sous Beauregard, le chemin Sous Vert-Cœur et la route de Romainville.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Colas en un temps record. Le coût de ces travaux chiffrés à 92 935 € TTC ont été pris en charge à 70 % par le Conseil Départemental dans le cadre du programme triennal pour la voirie. Ce coût est inchangé par rapport aux prévisions.



■ Aménagement du carrefour Ravine/Chapelle

L'accord a été donné à l'entreprise Geotp pour **réaménager ce carrefour** avec une reprise des accotements et de l'enrobé ainsi que pour réaliser un massif matérialisant une interdiction de stationnement sur 15 m pour faciliter le passage des véhicules face à l'entrée du cimetière. L'entrée du cimetière sera pavée. Le montant s'élève à 17 480 € subventionné à 70%.

■ Défense incendie

La mise en place d'une nouvelle **bouche de défense incendie** en haut de la route du Buisson afin de renforcer la défense de toutes les propriétés situées sur le lieu-dit « L'arpent froid ». Les travaux seront réalisés fin janvier par l'entreprise Saur pour un montant de 3 238 €.

■ Torrent de la Madeleine

Comme prévu à la suite de l'épisode orageux du samedi 19 juin à 17h, des travaux complémentaires ont été réalisés sur le terrain de la Madeleine afin de **renforcer la digue**, de **curer les différents barrages** en amont et de **prolonger le fossé** sur le terrain de la commune jusqu'à la RD 46.



■ Sécurisation de la RD46

Saint-Lambert ► Milon

Nous avons rencontré les services du département responsable de la sécurité sur le RD 46 afin de mettre en place des **dispositifs pour réduire la vitesse** à l'entrée de Milon en venant de Saint-Lambert-des-Bois. Vous avez tous pu constater qu'une limitation de vitesse à 70 km/h a été mise en place ainsi que de nombreux dispositifs de signalisation fluorescents des virages dangereux.



■ Saint-Rémy-lès-Chevreuse ► Milon

En ce qui concerne, l'entrée à Milon en provenance de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, nous avons convenu de mettre en place un **radar pédagogique afin de compter les véhicules et mesurer les vitesses**. Ce radar sera installé fin janvier. Son coût de 3 738 € est subventionné par le conseil général dans le cadre du plan triennal de voirie et des investissements de sécurité.

Ces mesures nous permettront de déterminer courant 2022 le meilleur dispositif à mettre place pour ralentir les véhicules à l'entrée de Milon.

■ Travaux route de Romainville

Les travaux d'enfouissement et de réfection complète de la voirie de Magny-les-Hameaux à Romainville réalisé par la CASQY devraient reprendre au 1^{er} trimestre 2022.

En concertation avec Magny-les-Hameaux, **nous ne pouvons rouvrir la route en l'état** et subir un flux de 3 000 véhicules par jour (mesuré avant covid).

En effet, la saturation des départementales RD906 à Chevreuse / Saint-Rémy et RD 91 Dampierre / Saint-Lambert/Voisin provoque un report de flux sur notre voie communale.

Évidemment la plupart des usagers équipés de GPS passent systématiquement par Chevreuse, la Madeleine et la route de Milon pour rejoindre Voisin.

La commune de Milon a confié à l'agence départementale INGENIER'Y la charge d'étudier des **solutions permettant de limiter drastiquement ce flux tout en assurant aux Milonais et riverains la sécurité et la sérénité, ainsi qu'une liaison douce permettant aux piétons et cyclistes de rejoindre le plateau**.

L'analyse des scénarios est en cours et les décisions seront prises dans le cadre du budget 2022.

L'Intercommunale

Le collectif Com'Vallée, auquel appartiennent Carole Mizrahi (graphiste milonaise) et Marie Guerre (photographe et ancienne journaliste saint-rémoise) a accepté la mission proposée par la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse : relancer le bulletin intercommunal, sous l'impulsion d'Anne Grignon, présidente de la CCHVC depuis un an et de Cédric Chauvierre (vice-président en charge de la Commission Communication). Destiné aux 25 000 habitants de la CCHVC, cette 1^{ère} édition de l'Intercommunale (12 pages) aborde des fondamentaux tels que **la genèse de la CCHVC, ses compétences, les 35 élus communautaires, le budget 2021, un résumé des délibérations 2020-2021**, et une rubrique **Ça se passe sur notre territoire !**



Distribué dans votre boîte aux lettres en Décembre et consultable en ligne : www.cchvc.fr/l-interco/l-intercommunale/

Amour en Boîte 2021

L'opération Amour en Boîte a une nouvelle fois enregistré un magnifique résultat, avec **2307 boîtes d'amour** constituées par les habitants de la Vallée et alentours. L'association adresse un grand MERCI et BRAVO à tous !

amour-en-boite.fr  

NOËL 2021

L'AMOUR en boîte

2307

BOÎTES D'AMOUR 

DISTRIBUÉES AUX ENFANTS

904 • LA TABLE OUVERTE (PARIS 18)
793 • LES RESTOS DU CŒUR (78 - 91)
304 • LA CROIX ROUGE (78)
210 • COPAINS DU MONDE (59)
96 • LA NOUVELLE ÉTOILE (78), VILLA JEANNE (91)



AMOUR-EN-BOITE.FR  

Cercle des Entrepreneurs Cercle Des Entrepreneurs de la Vallée de Chevreuse

Le Cercle des Entrepreneurs de la Vallée de Chevreuse poursuit ses actions sur notre territoire.

Bilan 2021 :

- Mars : atelier Prospection en distanciel
- Mai : séance Yoga du rire
- Juin : cocktail dînatoire et AG au Centre Port-Royal à St-Lambert
- Sept. : séance d'équicoaching
- Oct : atelier le Yoyo émotionnel du dirigeant
- Nov.-déc. : apéritif mensuel.

Programme 2022 :

- Le 8 février : un atelier sur l'usage professionnel des réseaux sociaux.

- Les apéritifs mensuels du Cercle tous les 3^e mardis du mois, ouverts à tous ! Prochain date : le mardi 15 février.

Adhésion 75 €/an. Suivez-nous ! cde-valleedechevreuse.fr  

LES 3^e APÉRITIFS MENSUELS DU CERCLE

chaque **3^e** mardi du mois

MILON EN FÊTE



Nous étions tous très heureux de nous retrouver le dimanche 19 septembre dernier pour la traditionnelle fête de Milon-la-Chapelle dans un format inédit.

Après de longs mois d'attente liée à la situation sanitaire, nous nous sommes réunis, très nombreux, pour un déjeuner champêtre en plein air autour d'un barbecue géant.

L'ambiance était particulièrement conviviale et festive avec des jeux en bois pour les petits, mais aussi avec des parties de pétanque et de ping-pong endiablées ! Le groupe de musique New Groovy Gang assurait l'ambiance musicale sous les cieus de ce beau dimanche ensoleillé...

Un immense merci aux nombreux volontaires qui se sont présentés pour aider à la mise en place du matériel (tentes, tables, bancs, décoration), à l'organisation de l'événement (mise en place des buffets, barbecue) et aux divers rangements !!

Sans eux, la fête ne pourrait perdurer longtemps...



Vie sociale

par Fabrice Lendormy

Halloween



Une trentaine de Milonais dont plus de quinze enfants sont venus braver le froid dans la nuit du 31 octobre 2021. Tous les enfants déguisés se sont retrouvés devant la mairie et sont partis arpenter à la nuit tombante les rues **terrifiantes et sombres** du village. Merci aux habitants qui ont surmonté leur effroi en osant ouvrir leur portail pour accueillir nos petits monstres sous les cris menaçants « Un bonbon ou un sort ».

Après avoir sillonné la route du Buisson, le chemin du Vivier, la sente de la Ravine et la route de la Chapelle, nos apprentis sorciers se sont retrouvés avec leurs parents devant la mairie pour partager un bon jus de pomme ou un sirop bien mérité !



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre a rassemblé près de cinquante Milonais au sein de son cimetière.

Après avoir écouté **2 poèmes poignants lus par Jocelyne Bellon** (à lire sur le site de la commune), Pascal Hamon a déposé une couronne de fleurs au pied du monument aux morts et a rendu hommage aux soldats français tombés en 2021.

Un jeune garçon, Ruben Horn, habitant le village, a ensuite énuméré le nom des 16 Milonais morts pour la France au cours des guerres de 1914-1918 et 1939-1945, avant que l'assistance entonne la Marseillaise pour clôturer la cérémonie.



Les participants se sont ensuite retrouvés à la mairie autour d'un buffet campagnard.



SyIC : une artiste plasticienne à Milon

Installée dans notre village depuis près de vingt ans, SyIC (que certains Milonais connaissent mieux au travers de son prénom Sylvaine) expose depuis bientôt 25 années ses travaux de peinture, de dessin et plus récemment de sculpture.

Fortement teinté d'onirisme, son œuvre met en lumière les liens tissés entre les êtres et place l'Homme au centre de son propos. Elle révèle notre identité véritable, et parfois nos paradoxes, nos dualités.

En associant fréquemment l'Humain à l'animal, SyIC met en avant l'hybridation et la métamorphose, symboles de la complexité de nos personnalités, mais aussi de l'adaptation, du renouveau et de l'évolution perpétuelle de notre identité. Elle s'intéresse aussi au passage délicat de l'enfance au monde adulte, à la perte d'innocence qui en découle, à notre construction progressive en tant qu'individu.

SyIC collabore avec des galeries en France, en Europe et aux USA, qui présentent son travail au travers d'expositions personnelles et de groupes. À l'initiative d'institutions publiques, dont certaines ont acquis des œuvres pour leur collection (Villes de La Rochelle, du Mans, de Maisons-Laffitte, de Guyancourt), elle



Horse Human's Soul, 2019
Grès émaillé - Installation
Dimensions variables



Reflot(s), 2021
Technique mixte sur toile de lin
100 x 81 cm



Le temps de l'innocence (II), 2021
Technique mixte sur toile de lin
130 x 97 cm

SyIC



a été invitée à exposer ses travaux dans des lieux historiques comme la Chapelle et le Cloître des Dames Blanches (Ville de la Rochelle), la Chapelle des Jésuites (Ville de Chaumont-sur-Marne), ou encore Le Château d'Eau (Ville de Bourges).

Malgré un contexte sanitaire compliqué pour la culture depuis deux ans, elle a exposé l'an passé chez Natacha Dassault Gallery à Paris et au salon du dessin contemporain Lyon Art Paper notamment.

Elle réunira 14 artistes au sein de son Groupe « Résonances Intérieures » dans le cadre du Salon Comparaisons qui se tiendra au Grand Palais Éphémère en février, avant de se consacrer à la préparation de son exposition « Supplément d'âme » qui débutera en mars à la Salle Capitulaire Mably à l'invitation de la Ville de Bordeaux.

Prochaine exposition

Groupe RÉSONANCES INTÉRIEURES

Chef de Groupe : SyIC

COMPARAISONS, ART CAPITAL, Grand Palais Éphémère, 2 place Joffre, Paris 7^e

15 > 20 février 2022

Vernissage le mardi 15 février de 15h à 22h (sur invitation uniquement).

Ouvert mercredi 16, jeudi 17 et samedi 19 février de 11h à 20h, vendredi 18 février de 11h à 22h (nocturne) et dimanche 20 février de 11h à 19h.

La vente de billets s'achèvera 1h avant la fermeture des portes.

Urgences

- Samu 15
- Pompiers 18
- Centre anti-poison 01 40 05 48 48
- Gendarmerie de Magny-les-Hameaux
01 30 52 07 94
- Police secours 17

Santé

- Médecins de garde 15
- SOS Médecins Yvelines 01 39 58 58 58
- Urgences dentaires 01 39 51 21 21
- SOS Psychiatrie 01 40 47 24 24
- SOS Dépression 01 40 47 95 95
- Tabac Info Service 3989
- SOS Vétérinaires 01 47 46 09 09

Dépannage Eau - Électricité - Gaz

- Électricité - ENEDIS 09 726 750 78
- Gaz - GRDF 0800 47 33 33
- Eau - SAUR 01 77 78 80 09